

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 02: Démarches participatives

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DERNIÈRE SÉANCE DE LA DIRECTION 2009

Pour marquer son retrait de la direction, Peter Rapp avait proposé de tenir la dernière réunion annuelle à Bâle, avant une visite du campus Novartis. Le président Daniel Kündig l'a remercié pour cette invitation et toutes ses années d'engagement pour la SIA.

La direction a commencé par établir son agenda de séances pour l'année à venir, fixant les dates des deux conférences des présidents (vendredi 5 février 2010 et 24/25 octobre 2010) et des deux assemblées des délégués (samedi 24 avril 2010 et vendredi 12 novembre 2010).

Daniel Kündig a en outre émis l'idée d'une table ronde consacrée à la culture du bâti en Suisse (voir p. 23).

Energie dans le bâtiment

Selon le concept énergétique de la SIA, l'objectif à long terme est de parvenir à une puissance installée de 2000 watts pour l'énergie primaire et des émissions maximales d'une tonne de CO₂ (par personne et par an). En été 2009, la direction a créé un comité stratégique pour clarifier et fixer la position de la SIA en matière d'énergie. Point de départ de toute évaluation énergétique des bâtiments, l'énergie nette fournie par agent énergétique sert de base au calcul d'autres valeurs agrégées (émissions de gaz à effet de serre, énergie primaire, coûts, etc.). Le comité stratégique a admis que l'« énergie nette fournie » doive servir de base, comme valeur de mesure intelligible et acceptée par le maître de l'ouvrage. Une minorité défendait l'approche des normes SIA avec une représentation par des facteurs d'énergie primaire injectée.

La direction s'est dite convaincue qu'il faut utiliser « l'énergie nette fournie », afin de faciliter le dialogue avec les non-spécialistes et soutenir l'initiative pour

l'efficience énergétique (IEE). Cette donnée doit figurer sur chaque tableau et servir de base aux autres évaluations (CO₂, énergie primaire, label Minergie, facteurs de pondération, prescriptions UE, coûts, etc.). A la suite de cette décision essentielle, la direction a approuvé les travaux suivants :

- constitution d'une commission SIA spécialisée Energie,
- intégration de l'initiative pour l'efficience énergétique (IEE),
- réévaluation de la collection des normes,
- élaboration d'un concept de communication ad hoc et de sa diffusion.

Elections dans les commissions

- SIA 232 « Toitures inclinées et revêtements de façades » : Kurt Baumgartner, Hanspeter Fäh, Paul Gisler, Pierre Jelovcan, Karl Menti, Urs Spuler, Bernard Trächsler, Rudolf Unold, Christoph Weder ;
- SIA 121 « Facturation des variations de prix par la méthode de l'indice spécifique d'ouvrage » : Markus Wüst ;
- SIA 263 « Construction en acier » : Ann Schumacher, Alexandre Fauchère, Michel Thomann ;
- SIA 215 « Liants minéraux » : Frank Winnefeld ;
- SIA 103 « Honoraires des ingénieurs civils » : Otto Noger ;
- « Femme et SIA » : Maria del Pilar Canamero Delachaux.

Entretiens avec la SEATU

A la suite de la réunion de la direction, ont eu lieu les traditionnels entretiens avec la Société des éditions des associations techniques universitaires (SEATU). Avec les revues *TRACÉS*, *TEC21* et *archi*, la SIA dispose depuis janvier 2010 d'un organe de presse dans chacune des trois régions linguistiques. Elle bénéficie ainsi de moyens accrus pour diffuser ses prises de position et

augmenter son impact comme représentante des intérêts des concepteurs. La direction souhaite encore intensifier la collaboration pour la planification de cahiers autour de thèmes stratégiques qui appellent un débat public. Il s'agira aussi de répercuter davantage les préoccupations des membres et de renforcer la couverture des savoirs spécialisés. La priorité va au maintien de la haute tenue rédactionnelle des revues. La direction remercie la SEATU ainsi que ses rédactions de leurs excellentes prestations et de la qualité des contenus.

Hans-Georg Bächtold, secrétaire général SIA

PRÉNORME SIA 284 : PROJET EN CONSULTATION

La SIA met en consultation la prénorme SIA 284 « Produits pour joints des surfaces non-carrossables des bâtiments ». Le projet de norme mis en consultation et le formulaire électronique sont disponibles sur le site Internet de la SIA <www.sia.ch/consultations>. Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 14 mars 2010 au service des normes (martin.gut@sia.ch) sous le chiffre correspondant et uniquement au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet.

(SIA)

NOUVEAUX DÉLAIS DE CONTRÔLE ET DE PAIEMENT

À la fin de l'an dernier, la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) a émis de nouvelles directives et recommandations pour le contrôle et le paiement des factures liées aux travaux réalisés pour des maîtres de l'ouvrage publics. En vertu des changements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2010, le délai de paiement des factures doit être réduit de 60 à 30 jours (contrat de mandataire KBOB, chiffre 4.4). En cas de contrôle particulièrement complexe, l'échéance

peut exceptionnellement être prolongée à 45 jours. La KBOB justifie ces mesures par les difficultés conjoncturelles qui auraient entraîné un paiement toujours plus tardif des factures. Les autres modifications essentielles ressortent du paragraphe introduit dans le Contrat de mandataire (chiffre 8.2) :

« Le mandataire est chargé de vérifier les factures des entreprises et de les transmettre au maître d'ouvrage dans les délais spécifiés ci-dessous.

1. En cas de plans de paiement contractuels, d'acomptes fondés sur l'avancement estimé des prestations, d'acomptes fondés sur les prestations effectivement exécutées dans le cadre d'un contrat à prix unitaires, de factures de régie et de factures de variation de prix, le délai de vérification et de transmission des factures établies en bonne et due forme est de 10 jours au plus à compter du jour où celles-ci parviennent au mandataire du maître d'ouvrage.

2. Le délai de vérification et de transmission des décomptes finaux établis en bonne et due forme est de 30 jours au plus à compter du jour où celles-ci parviennent au mandataire du maître d'ouvrage.

Si le mandataire ne respecte pas ces délais, le maître d'ouvrage se réserve le droit de lui facturer les intérêts moratoires exigés par l'entreprise ou de les déduire de sa créance d'honoraires. »

Position de la SIA

Sur le principe, la SIA salue le raccourcissement des délais de paiement, puisque concepteurs, fournisseurs et entrepreneurs qui œuvrent pour les pouvoirs publics obtiendront leur dû plus rapidement. Elle considère par contre comme problématique que les échéances de paiement ne soient pas réduites que pour les pouvoirs publics, mais que le délai accordé aux man-



dataires se trouve réduit à maximum 10, respectivement 30 jours pour les décomptes finaux. Passé ces délais, le mandataire est menacé de préjudices financiers. Dans sa prise de position de septembre 2009, la SIA s'est exprimée contre ces délais, exigeant leur prolongation. La vérification des factures ne doit pas devenir juste une « transmission » de documents. On comprend mal pourquoi les deux tiers du délai sont octroyés au processus de libération du paiement par les mandants publics. La délégation de construction-suisse en charge de la négociation n'a pas tenu compte des remarques de la SIA. Egalemen avertie, la KBOB n'y a pas non plus accordé d'attention.

Désormais, les concepteurs feront bien de pouvoir attester le délai de transmission des factures visées à l'organisme responsable du maître de l'ouvrage public. Vu la terminologie peu précise du nouveau paragraphe cité, on leur conseille de définir sans équivoque dans les contrats les exigences formelles et matérielles des factures réputées « en bonne et due forme », seule manière de fixer exactement la date à partir de laquelle court l'échéance.

SWISSBAU DESIGN AWARD – L'ARGENT POUR LA SIA

A la foire Swissbau de Bâle un jury spécialisé a décerné pour la première fois le Swissbau Design Award des meilleurs stands.

Qu'est-ce qu'un bon stand ? Pour distinguer les meilleurs stands, le jury réuni autour de Köbi Gantenbein, rédacteur en chef de Hochparterre, a évalué le lien entre le design et trois critères : l'impact, l'artisanat et la représentation. Le stand de la SIA a remporté le Design Award d'argent dans la catégorie « stands de plus de 80 m² ».

Afin d'illustrer son rôle de prestataire de service, la SIA a divisé, au moyen de treillis verticaux soudés, son stand selon ses quatre domaines de prestations : Normes et ordonnances, Formation continue, Service et Droit. Chaque zone est définie par une couleur : rouge, bleu, vert ou jaune. Le jury a félicité les concepteurs pour être parvenus à présenter efficacement et dans le respect de l'environnement « une société produisant des normes, créant une idéologie et défendant des intérêts sans pour autant fabriquer des grues ou des fraises ».

(SIA)

Sonja Lüthi, rédactrice SIA

TABLE RONDE SUR LA CULTURE BÂTIE EN SUISSE

La culture architecturale et le patrimoine connaissent un regain d'intérêt depuis une décennie. Forte de sa longue tradition d'interdisciplinarité et de perception globale des enjeux liés à l'environnement construit, la SIA a toujours favorisé une approche culturelle de la réalité bâtie. Afin de revitaliser le débat autour de cette problématique, la direction de la SIA a décidé de créer une « Table ronde sur la culture bâtie en Suisse », pour sensibiliser le public aux enjeux qui s'y rapportent et leur conférer une existence politique au-delà des milieux spécialisés. Cette initiative s'inspire de démarches analogues lancées dans des pays européens, tels que la Hollande, les pays scandinaves, la France, la Grande-Bretagne ou l'Irlande. Quant aux expressions « culture du bâti » ou « culture bâtie », elles renvoient à la notion de « Baukultur » qui s'est surtout imposée en Allemagne et en Autriche au cours de la dernière décennie.

Conseil et rapports

Début 2009, la « Baukultur » est devenue en Autriche un enjeu au plus haut niveau. A l'initiative de la chambre basse du parlement, mars 2009 a vu la première réunion au sein de la Chancellerie fédérale à Vienne d'un conseil ad hoc (« Beirat für Baukultur »), dont la mission est d'établir et de promouvoir un dialogue sur la culture bâtie à l'échelle du pays. Y sont représentés les services concernés au plan fédéral, les « Länder » et les communes ainsi que des experts indépendants. La mise en place de ce conseil est pour l'instant l'aboutissement majeur d'une série d'actions, parmi lesquelles la publication tous les cinq ans d'un rapport sur la culture bâtie. La première édition de ce document (Österreichischer

Baukulturreport 2006) comporte 500 pages en six tomes : recommandations, responsabilité, collectivités publiques, durabilité, économie et production. Ces titres dénotent l'étendue des thèmes traités, qui vont des aspects politiques jusqu'aux possibilités de partenariat entre culture du bâti et tourisme.

En Allemagne, c'est en 2002 que le gouvernement fédéral a présenté au Bundestag un rapport sur l'état de la culture bâtie dans le pays (analyse de la situation initiale et recommandations). Enrichi d'exemples, un deuxième rapport a suivi trois ans après, pour être republié en 2007 avec focalisation sur les thèmes suivants : ville et collectivités publiques, régions et paysages, mobilité et transports, démographie et mutations structurelles, techniques et écologie, qualité et coûts, ainsi que capitale Berlin – grands projets.

Des aspects multiples

La diversité des thèmes reflète l'étendue de la notion de culture bâtie. Le récent débat public a souligné quatre champs principaux. Premièrement, comme concept global, l'expression inclut le bâtiment, l'architecture paysagère et d'intérieur, l'urbanisme et l'aménagement territorial, le génie civil, la conservation du patrimoine, etc. : « culture du bâti » renvoie alors à l'exigence de concertation interdisciplinaire. Deuxièmement, dans son sens sociohistorique, la culture bâtie désigne la matérialisation d'accords sociétaux. Troisièmement, lorsqu'elle intègre l'idée de processus, elle ne désigne plus seulement l'environnement construit, mais aussi les conditions de son apparition et de son maintien. Quatrièmement, d'un point de vue politique, elle vise à légitimer la place de l'architecture, du génie civil et de la conservation du patrimoine dans les débats sur l'affection de ressources limitées.

L'architecture comme moteur

La caractéristique première du débat sur la culture bâtie en Autriche et en Allemagne est le rôle prépondérant dévolu à l'architecture. Le moteur des démarches autrichiennes a été la plate-forme pour la politique architecturale et la culture du bâti à laquelle les principales associations faîtières du domaine se sont ralliées en 2002, afin de revivifier le dialogue entre architectes, planificateurs et décideurs politiques. Son premier succès notable fut la conduite d'une enquête parlementaire, diligentée en mars 2004 et intitulée « Architekturpolitik und Baukultur in Österreich ».

Les choses se sont passées différemment en Allemagne, où l'initiative « Architektur und Baukultur » lancée à l'automne 2000 a été portée conjointement par les responsables politiques (ministères fédéraux des constructions et de la culture) et les professionnels de la branche (chambres des architectes, des ingénieurs). Jusqu'ici, la percée majeure est intervenue en automne 2007 avec la création d'une fondation pour la culture bâtie à l'échelon fédéral (Bundesstiftung Baukultur).

Avec le lancement d'une « Table ronde sur la culture bâtie en Suisse », dont la première réunion est prévue en mars prochain, la SIA ne s'inspire pas seulement des succès obtenus dans les pays limitrophes, mais s'inscrit dans la ligne de ses autres actions en faveur de la promotion du bâti, comme l'interface « Trottoir » à Zurich pour mettre la culture bâtie « en vitrine », l'exposition itinérante « Regards », les semaines architecturales lancées par la section vaudoise en 2006 dans le cadre des « 15n », ou encore le récent projet « BauKultur » porté par la section de Suisse centrale.

Claudia Schwafenberg, cheffe de projet « Table ronde sur la culture bâtie en Suisse »